

Démarche à Suivre

1 – Remplir la demande jointe intitulée :

Demande de contrôle de conception et d'implantation

Cette fiche doit impérativement être accompagnée d'une étude de conception établie par un bureau d'études et comprenant notamment une étude de sol, le descriptif complet de la solution retenue, la vue en plan et en coupe du système qui sera installé.

2 – Renvoyer cette demande à :

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement
du Pays de Nemours (SMEAPN)
43 Quai Victor Hugo - 77140 NEMOURS
01.64.28.85.01 – contact@siaepnemours.fr

3 – Vous serez contacté par notre service pour le contrôle et la validation de votre projet.

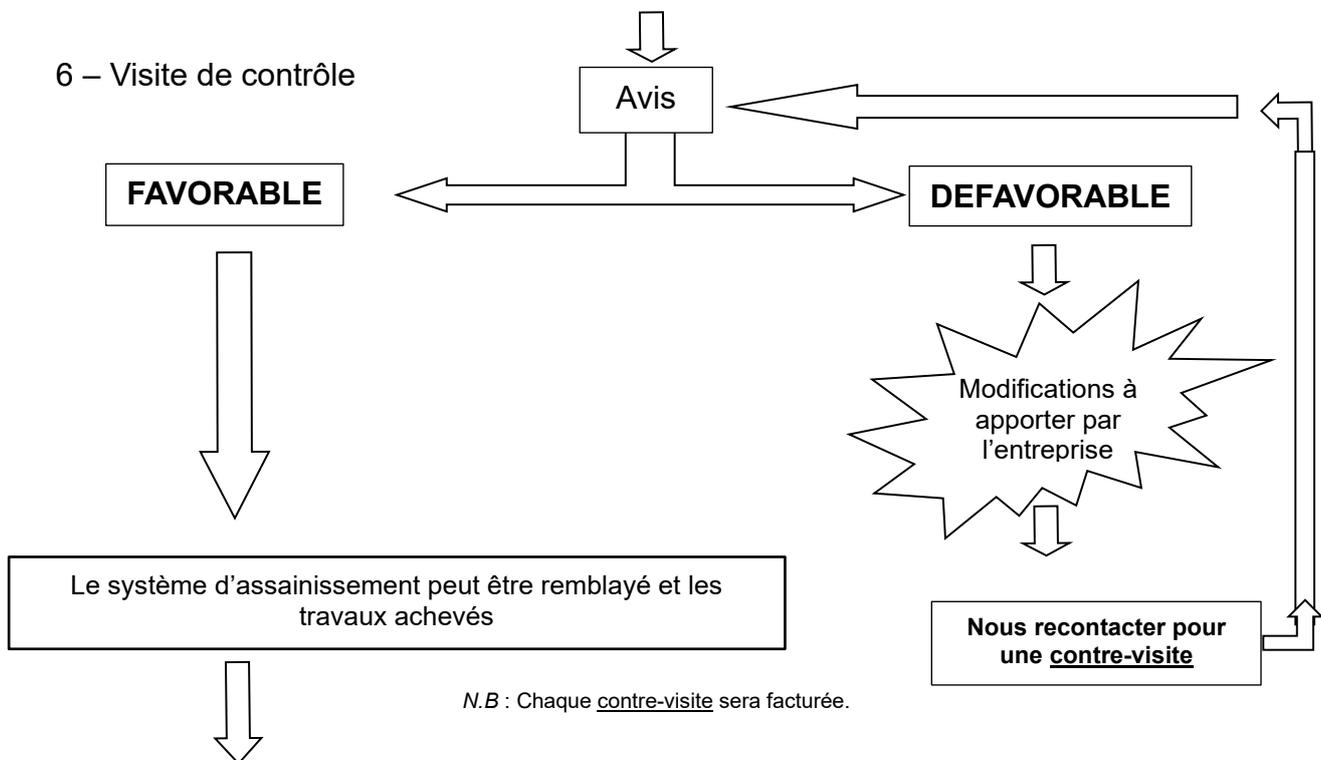
4 – A la réception de l'avis favorable, vous pourrez commencer les travaux.

5 – Commencement des travaux d'assainissement



Vous ou votre entreprise devez nous recontacter suffisamment tôt afin de prendre RdV pour que nous puissions contrôler la bonne exécution des travaux et ce **avant le remblayage complet des ouvrages installés.**

6 – Visite de contrôle



7 - Achèvement des travaux – dossier clôturé